



REGLEMENT INTERIEUR

- Parc réservé aux enfants 1 à 12 ans, toute personne désirant pénétrer dans le parc doit s'acquitter de son droit d'entrée selon tarif en cours, l'accès au parc n'est autorisé que durant les heures d'ouverture,
 - Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés et demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou adulte accompagnant, il est donc impossible de laisser les enfants seuls, sans surveillance à l'intérieur du parc,
 - L'adulte accompagnateur est chargé d'informer l'enfant des diverses consignes de sécurité et de les lui faire respecter,
 - L'âge et la capacité d'accueil indiqués sur chaque aire de jeux doit être strictement respectés,
 - Les usagers s'engagent à respecter les zones de sécurité, notamment aux abords des entrées et sorties des différents modules de jeux présents dans le parc, afin d'éviter les heurts entre les enfants utilisant l'équipement et ceux qui ne l'utilisent pas,
 - Il est interdit de courir dans les bâtiments, pour des raisons de sécurité,
 - Par mesure d'hygiène, les enfants devront obligatoirement porter des chaussettes dans certaines aires de jeux
 - Il est interdit de boire ou manger dans les aires de jeux et certaines zones de détente,
 - Il est interdit de grimper sur les filets des aires de jeux, de monter sur les barrières et de sortir les éléments mobiles (type balles, cubes en mousse....) de leur espace,
 - Il est formellement interdit d'apporter des boissons, repas, bonbons, goûters personnels dans le parc, un espace restauration est à votre disposition,
 - Il est interdit de fumer dans le parc, sauf dans l'espace fumeur prévu à cet effet et situé derrière les city stades extérieurs,
 - Toute entrée dans le parc entraîne obligatoirement l'acceptation du présent règlement. Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée ou d'exclure du parc sans remboursement du droit d'entrée toute personne ayant un mauvais comportement, ou ne respectant pas le présent règlement intérieur,
 - Toute sortie est définitive et invalide le ticket d'entrée
 - Le parc Princiland décline toute responsabilité, en cas de dommage ou accident, en l'absence d'une surveillance appropriée et d'une utilisation des structures de jeux dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles.
- Le parc Princiland décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets laissés dans l'ensemble de l'établissement.
- Par mesure d'hygiène, nos amis les animaux ne sont pas acceptés dans le parc.



PARC AVENTURE POUR ENFANTS DE 1 à 12 ANS

SOUS LA RESPONSABILITE DE LEURS PARENTS OU ADULTES ACCOMPAGNATEURS

